

PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté préfectoral du 17 juin 2016,

une consultation du public est ouverte du 17 août au 14 septembre 2016 inclus sur la commune de SAINTE EANNE, portant sur la demande d'enregistrement présentée par la société METHANE INVEST VERT, relative au projet d'exploitation d'une unité de méthanisation, exploitée ZI Verdeuil à SAINTE EANNE, activité qui relève du titre 1^{er} du livre V du Code de l'Environnement.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre resteront déposés à la mairie de SAINTE EANNE, pendant cette période, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels suivants d'ouverture au public et formuler éventuellement ses observations, sur le registre ouvert à cet effet :

le lundi de 9h00 à 12h30 et 15h à 17h30

le mardi de 13h30 à 17h30

le mercredi de 9h00 à 12h00

le jeudi de 09h00 à 12h30 et 15h00 à 17h30

le vendredi de 13h30 à 16h30

Le public pourra également adresser ses observations par correspondance au Préfet des Deux-Sèvres (bureau de l'environnement – BP 70000 - 79099 NIORT Cedex 9) ou par voie électronique (pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr) en précisant dans l'objet « enregistrement – METHANE INVEST VERT ». Ces observations devront être transmises avant la fin du délai de consultation du public.

Cet avis accompagné de la demande de l'exploitant mentionnée à l'article R512-46-3 du Code de l'Environnement seront mis en ligne sur le site Internet de la Préfecture des Deux-Sèvres (<http://www.deux-sevres.gouv.fr>) (rubriques « publications – annonces et avis – enquêtes publiques »).

La décision d'enregistrement sera prise par arrêté préfectoral, en application de l'article R512-31 du Code de l'Environnement, par le Préfet des Deux-Sèvres.